



Poudrerie Royale
1690-1974

SAINT-CHAMAS
MIRAMAS

"Il est des lieux chargés qui ne meurent jamais."

NATURE IMMORTELLE

Dans le paysage de Saint-Chamas, la Poudrerie Royale semblait être éternelle. Des 2 hectares et demi de ses débuts, elle atteignit 135 hectares pour la plupart gagnés sur les eaux par endiguements successifs.

Après 300 ans d'existence, ses portes se sont fermées et chaque famille a perpétué depuis, son épopée faite de souffrances et de bons souvenirs.

Les installations furent démontées et éparpillées vers d'autres sites de production laissant la nature reprendre ses droits.

C'est elle qui s'offre à nos regards, c'est elle qui libère la mémoire des lieux dans un spectacle sauvage d'une vie qui ne s'est pas arrêtée.

Aujourd'hui si le souvenir de l'activité humaine reste figé dans des vitrines commémoratives, l'œuvre de la nature apparaît comme la véritable éternité.



LA CREATION

Par acte du 20 Mars 1690, la surverse des eaux du canal des Moulins (actuellement canal de la poudrerie) fût vendue au roi... pour s'en servir au travail du martinet à poudre que Sa Majesté fait construire audit lieu de Saint-Chamas.

Telle est la seule indication que l'on possède sur l'origine de la Poudrerie.

En outre, depuis sa création jusqu'au XIXème siècle, aucun document relatif à l'existence de la Poudrerie n'existe dans les archives.

C'est au moulin de l'Abba qu'en 1670 les eaux réunies du canal de Craponne et de la Touloubre furent dérivées pour venir actionner à Saint-Chamas les roues de divers moulins à blé.

Le canal a été commencé en 1672 et a fonctionné en 1683.

Distance de la commune de Cornillon à la grande vanne : 850m, pente 0.007p/m

Longueur du canal depuis la grande vanne jusqu'au bassin de partage avec le moulin à blé dans l'intérieur de la poudrerie : 3680m.

Largeur du canal y compris les berges d'après les titres d'achat du terrain : 18 pans (dont 10 pour le canal et 8 pour les berges) soit 4.50m.

Ce n'est qu'en 1823 que l'Etat devient propriétaire de la totalité des eaux de la Touloubre, et le canal change de nom (canal de la Poudrerie au lieu de canal des Moulins).



HISTORIQUE DE SA CREATION

Pendant que le canal se construisait, le long de la rivière de l'Huveaune, de nombreux martinets à poudre s'échelonnaient sur le territoire d'Aubagne et tous étaient employés à la fabrication de la poudre noire dont les armées du roi, terrestres ou navales, faisaient alors une grande consommation.

Or, les eaux de l'Huveaune n'étaient pas très abondantes et lorsque les paysans du terroir arrosaient leurs champs, c'était au préjudice des martinets dont le fonctionnement se trouvait interrompu.

Sur les instances de Monsieur DE ROUVRE, Intendant de la Marine, le lieutenant général comte DE GRIGNAN avait pris une ordonnance qui interdisait aux Aubagnais l'usage des eaux d'arrosage pendant toute la semaine et n'en autorisait l'emploi que dans la journée du dimanche, au désespoir des intéressés qui ne pouvaient user de cette eau si nécessaire aux cultures.

Aussi, Monsieur J.A DEYDIER, grand propriétaire et consul (Maire) d'Aubagne, fort de l'appui de ses administrés, alla voir le lieutenant général et plaida auprès de lui, avec celle de ses concitoyens, sa propre cause. Le lieutenant général reconnut la valeur des arguments qui lui étaient présentés ; mais il ne pouvait modifier son ordonnance sans en avoir référé à Monsieur DE ROUVRE. Il ne put rien obtenir de ce dernier dont les besoins en poudre devenaient de plus en plus importants. Tenace, Monsieur DEYDIER faisait souvent le voyage de Toulon pour se renseigner auprès de ce Monsieur DE ROUVRE sur la date à laquelle l'eau serait aux Aubagnais.

Or, un jour où il avait dû être plus pressant, Monsieur DE ROUVRE, excédé, lui demanda à brûle pourpoint de lui indiquer un moyen pour avoir plus d'eau à la rivière ou bien de lui trouver quelques endroits où il y eut une plus grande quantité d'eau, d'accès facile, où l'on pourrait transférer les martinets afin qu'ils n'incommodassent plus personne.

Comme il ne fallait pas songer à augmenter le débit de l'Huveaune, restait à trouver un endroit où transférer les martinets.

Monsieur DEYDIER connaissait bien la Provence et usa de ses moyens pour prouver qu'il existait à Saint-Chamas un emplacement des plus propices. Accessible par la mer pour faire tous les transports nécessaires, il y passait un canal avec beaucoup plus d'eau que dans celui d'Aubagne, eau qui se jetait dans l'Etang de Berre. On pourrait y construire également des moulins à blé pour faire les farine du roi. Les martinets seraient édifiés au bord de l'étang et n'incommoderaient personne ; les eaux étaient calmes, les embarquements seraient faciles.

Monsieur l'intendant DE ROUVRE fit visiter les lieux ; il lui fut confirmé que les dires de Monsieur DEYDIER étaient exacts. Des propositions de transfert furent faites à Versailles et le projet fut exécuté.

C'est ainsi que fut créée la Poudrerie de Saint-Chamas.





HORAIRES D'OUVERTURE

Le Parc de la Poudrerie ouvre ses portes :

**Le mercredi de 9h à 17h (18h d'Avril à Octobre)
Les 1ers, 3èmes et 5èmes dimanches de chaque mois de 9h à 17h
(18h d'Avril à Octobre)**

Horaires d'ouverture susceptibles de modification.

Pour tout renseignement (visites de groupes, accessibilité du site...) contactez :

**Le S.I.AN.POU
1510, route de Saint-Chamas - 13140 MIRAMAS
Tél/Fax : 04 90 58 27 93
Courriel : accueil@poudrerie.fr
Site internet : www.poudrerie.fr**

